

## **Assemblée départementale du 26 mars 2018**

### *Discours liminaire de Madame la présidente*

---

Avant d'ouvrir cette assemblée départementale, je veux rendre un hommage appuyé aux victimes du nouvel attentat de vendredi.

Nos pensées vont à elles, à leurs proches, aux policiers et gendarmes attaqués.

Tout spécialement, je souhaite honorer l'attitude héroïque du Lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME.

En s'offrant pour sauver une femme retenue en otage, Arnaud BELTRAME a montré les plus belles vertus humaines et militaires.

Il est allé bien au-delà de son devoir d'officier de gendarmerie, fût-il exemplaire.

Il est allé au-delà de lui-même...

.....

Je vous invite à commencer par quelques instants de silence.

**[1 minute de silence]**

Chers collègues,

Monsieur le Contrôleur général,

Monsieur le Payeur départemental,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs,

Soyez tous les bienvenus pour cette assemblée départementale centrée sur l'action de notre collectivité avec C@P 25.

Ce matin, je reviendrai, au long de ce propos liminaire, sur l'ordre du jour, les rapports et les actualités.

Tout cela témoigne du dynamisme de nos travaux.

Pourtant, ce matin, nous ne ferons pas comme de nombreuses collectivités.

Car, vous le savez, ce conseil de mars – qu'il soit municipal ou départemental – est traditionnellement celui du vote des taux.

Après avoir reçu les notifications de l'Etat sur nos ressources, le taux permet d'ajuster les recettes attendues aux prévisions du budget primitif.

Voilà ce que nous aurions fait ce matin, ce que nous aurions dû faire, si nous n'avions pas C@P 25 !

En effet, avec la majorité, j'ai souhaité geler notre seul taux d'imposition sur le foncier bâti. Cela sur la durée du mandat.

Une décision d'autant plus importante

- à l'heure des contraintes sur nos dotations,
- à l'heure de bouleversements territoriaux et sociaux,
- à l'heure des attentes tous azimuts de nos concitoyens,

Mais une décision responsable et courageuse...

Je ne veux pas augmenter les charges de nos concitoyens.

Au contraire, nous devons mieux maîtriser nos dépenses.

Nous devons être audacieux, pas pour la chance vous l'aurez compris, mais pour innover au service de l'utilisateur.

C'est précisément à quoi nous employons nos efforts depuis bientôt 3 ans jour pour jour.

Pour marquer cet anniversaire de mi-mandat, j'ai pris 2 initiatives :

- La 1<sup>ère</sup>, demander un point d'étape sur ce que nous avons entrepris avec C@P 25 et que je vous présenterai lors de notre assemblée de juin.

J'y vois un exercice d'évaluation et vous savez combien j'y suis favorable dans la sphère publique.

J'y vois surtout un exercice de transparence à destination du plus grand nombre.

La politique départementale, ce n'est pas une tambouille entre élus et des élections tous les 6 ans.

Non, la politique départementale, ce sont des femmes et des hommes, des projets, du quotidien et, au final, une meilleure qualité de vie pour les habitants du Doubs.

- Seconde initiative, nous allons réaliser pour cet été un *Vu du Doubs* spécial élus et projets départementaux.

Vous y serez tous associés au titre de vos représentations, de vos travaux en commission, des sujets sur lesquels vous avez été mobilisés et qui vous tiennent à cœur.

Cela me paraît d'autant plus important qu'ensemble, avec le soutien des agents du Département, nous avons transformé notre collectivité.

Ce matin, je tiens particulièrement à remercier Gilles DA COSTA, notre directeur général des services, pour tout ce qu'il a entrepris et réalisé.

Gilles, vous nous quittez pour la région Bourgogne Franche-Comté.

Une nouvelle mission, toujours en lien avec ce territoire que vous aimez.

Vous ne serez pas loin, d'ailleurs nous continuerons à partager beaucoup de sujets, puisque la Région est un partenaire.

A titre personnel, je veux saluer votre sens élevé du service public, sans oublier tout l'investissement de ces dernières années.

Comme nouveau DGS, j'ai choisi Philippe JAMET, un haut-fonctionnaire chevronné et qui connaît bien nos enjeux.

Il occupe actuellement les fonctions de directeur général des services au Conseil départemental du Haut-Rhin.

Il nous rejoindra au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Ces mouvements font partie de la vie de toute collectivité.

Nous-mêmes, élus, nous sommes de passage.

Ce constat nous invite à prendre les bons choix pour pérenniser nos missions de service public en regardant à long terme.

C'est ce que nous avons fait.

Ces décisions nous permettent :

- d'engager la réalisation des politiques C@P 25, avec la session budgétaire de décembre
- et de stabiliser notre collectivité face aux nouvelles réformes.

Ces réformes sont nombreuses en ce début de quinquennat présidentiel.

Notre collègue député ne dira pas le contraire.

Vous me permettrez de revenir sur les plus importantes nous concernant.

Commençons par le pacte financier arrêté en loi de programmation des finances publiques et validé par le Conseil constitutionnel.

Le principe est identique à celui appliqué sous le quinquennat précédent : contraindre les finances locales pour satisfaire les critères de Maastricht

- d'un déficit public annuel inférieur à 3%
- et d'une dette publique en dessous de 60% du produit intérieur brut.

D'où une surveillance renforcée sur :

- le plafonnement de nos dépenses de fonctionnement à 1.2% de progression annuelle, inflation comprise
- le désendettement du secteur public à hauteur de 30% d'ici 2022
- et la prévention du surendettement

Faisant partie des 322 collectivités les plus importantes, nous sommes invités à signer un contrat pour 3 ans détaillant notre mise en conformité avec les objectifs de l'Etat.

Les dérives sur les dépenses seront sanctionnées d'une amende pouvant s'élever à 2% de nos recettes de fonctionnement, près de 9 millions d'euros.

Ce pacte, aussi contraignant qu'il puisse être, nous sommes capables de le respecter avec C@P 25.

Mais je ne peux pas signer un chèque en blanc à l'Etat.

Ni moi, ni mes collègues Présidents.

Nous avons donc demandé au Gouvernement de prendre des engagements fermes pour :

- alléger le poids des allocations individuelles de solidarité et des mineurs non accompagnés
- et neutraliser les augmentations ou créations de dépenses imposées par l'Etat...

C'est la moindre des choses.

Qui dit contrat dit aussi contrepartie...

En retour, nous voulons pouvoir compter sur la parole de l'Etat s'agissant de ses investissements ou co-investissements dans nos territoires ou de la préservation de nos ressources financières.

Les négociations se poursuivent et j'espère un accord dans les prochaines semaines.

Pour anticiper, j'ai donc rencontré Monsieur le préfet le 6 mars et donné le feu vert à la préparation de ce contrat.

Mais il n'y aura pas de signature sans engagements préalables du Gouvernement.

Nous ne dérogerons pas à la solidarité entre tous les Départements.

Puisqu'il est question de ces négociations avec l'Etat, j'ai bondi en lisant le titre des Echos du 13 mars « *Le sauvetage des Départements pourrait atteindre 600 millions* » concernant les propositions de la mission Richard-Bur.

Sur les 600 millions d'aides annoncées, 400 seraient en réalité prélevés sur les Départements par le biais d'une péréquation horizontale !

En clair, l'Etat ne mettrait pas plus que le fonds de soutien de 2016.

Une paille par rapport aux 17 milliards de reste à charge assumés par les Départements entre 2005 et 2017, simplement sur le RSA !

De quel sauvetage parlons-nous ?

Le sauvetage du modèle social français, celui que nous portons à bout de bras depuis la crise de 2009 !

Une chose est sûre : face à ces dépenses de solidarités, je ne peux pas imaginer des recettes volatiles ou soumises à la conjoncture.

Au moindre retournement de l'économie, nous serions asphyxiés.

Au contraire, nous avons besoin de recettes stables, dynamiques.

Comme chef de file des solidarités territoriales, je n'envisage pas non plus des recettes coupées du territoire.

Ce serait un déracinement.

La remise à plat de la fiscalité locale, engagée par Emmanuel MACRON, impactera – en mal ou en bien – la vie de nos collectivités, notre capacité à investir, notre ancrage local.

C'est un sujet majeur et je souhaite conserver notre taux de taxe sur le foncier bâti.

Si réforme de la fiscalité il y a, elle doit prendre en compte nos enjeux.

Surtout que les enjeux de la solidarité ne diminuent pas... même en période de croissance.

Par exemple sur l'insertion professionnelle et sociale.

L'embellie du chômage ne profite pas équitablement à tous.

Les chômeurs de longue durée, les exclus, les personnes en grande difficulté ont plus de mal à retrouver un emploi.

C'est le public que nous accompagnons et pour eux, la conjoncture ne suffit pas.

A cet égard, je veux saluer la commande par l'Etat de 100 TGV du futur à Alstom une bouffée d'oxygène pour les sites francs-comtois et une bonne nouvelle pour le territoire.

Je n'oublie pas la reprise par Farinia de l'entreprise Japy.

C'est en soi une bonne nouvelle avec des emplois sauvés et des investissements programmés.

Pourtant, même en période de reprise du secteur automobile, tous les emplois ne seront pas conservés.

Par ailleurs, quand je lis que 25% des jeunes de Bourgogne Franche-Comté doivent parcourir de longues distances pour rencontrer les premiers services d'insertion sociale et professionnelle...

Quand je vois l'inquiétude de certains territoires isolés face à la réforme de la formation craignant de perdre un CFA...

Quand je sais les conséquences sur les familles, sur la santé, dans la société, de l'isolement et de la marginalisation...

...nous voyons bien que les bonnes nouvelles économiques – dont je me réjouis – ne répondent pas à tous les problèmes.

Les solutions sont multiples.

Nous avons tous une responsabilité.

Au Département, nous nous employons à territorialiser et à améliorer notre action.

Nous ne le faisons pas seuls, nous le faisons avec et pour le bloc communal.

Car les communes et leurs groupements ont besoin de nous, y compris quand la loi NOTRe rend notre intervention difficile.

Dernier exemple en date sur le règlement général de protection des données, effectif en mai prochain.

Toute collectivité territoriale, même la plus petite des communes, doit désigner son *Délégué à la protection des données* avec derrière une expertise nouvelle à développer.

Afin d'aider ces communes dans la légalité, j'ai proposé au CA de l'AD@T du 13 mars de mutualiser ce service, à un prix modique.

Voilà comment l'AD@T peut être une véritable boîte à outils au bénéfice du bloc communal.

C'est aussi un service supplémentaire pour les usagers comme vous avez pu le voir dans vos rapports d'assemblée car ce règlement s'applique à notre collectivité.

---

Je n'oublie pas les autres rapports à l'ordre du jour.

Parmi tous, je distinguerai ceux en résonance avec l'actualité :

- Notre politique d'investissement dans les EHPAD au titre des solidarités humaines
- Le conventionnement avec les collèges pour le développement humain
- Et nos politiques sur l'eau et le numérique concernant la dynamique territoriale

Ce n'est pas le tout d'agir, il faut une finalité et un besoin.

Nous le voyons aujourd'hui autour de la dépendance.

Le vieillissement de la population est une réalité, spécialement dans les territoires isolés.

En quelques années, les EHPAD ont dû intégrer à leur plan de charge des pertes d'autonomie beaucoup plus importantes.

C'est un fait.

Si les soins relèvent de l'Etat, les Départements financent l'hébergement et la dépendance au titre de la solidarité.

Toutes ces dernières années, nous avons porté une politique pionnière sur le maintien à domicile. Ce progrès a été encore amplifié par C@P 25.

Je n'oublie pas non plus le soutien aux EHPAD.

Pour autant, il n'y pas deux politiques de la dépendance : une à domicile, une autre en établissement.

Il y a des parcours de vie, divers, que nous devons tous accompagner.

Nous lançons d'ailleurs en avril une grande campagne pour recruter des accueillants familiaux.

Si la réponse est en partie matérielle, elle est d'abord humaine.

A ce titre, je rappelle que le recrutement des soignants dépend de l'ARS.

Cela n'empêche pas le Département d'agir et nous avons pris ensemble plusieurs décisions fortes pour 2018 en direction de nos EHPAD.

Ces décisions impactent directement l'accompagnement et le bien-être de nos anciens à travers :

- L'augmentation de la valeur du point GIR départemental
- La progression de notre taux directeur sur l'hébergement
- Et l'annonce d'un plan d'investissements

Concrètement, ce plan d'investissement mobilise 10 millions sur 4 ans avec un seul objectif : améliorer le bien-être dans ces établissements.

Bien-être des résidents...

Bien-être des soignants et aidants...

Ce n'est pas un dispositif d'aide à la pierre, nous sommes sur un soutien aux projets d'investissement des établissements portant sur différents points :

- L'amélioration qualitative de l'accueil et de l'hébergement, par exemple la suppression de chambres doubles ou la création de sanitaires individuels

- Le développement durable, notamment en réduisant la facture énergétique
- Et l'innovation pour développer de nouveaux services comme le numérique

Le 16 mars dernier, vous étiez nombreux à mes côtés pour partager un temps de concertation et d'échange avec les présidents et directeurs d'EHPAD sur leurs projets.

Il y a un vrai besoin des établissements, nous pouvons avoir un effet levier.

En complément, j'ai proposé – comme pour les P@C – de leur faire bénéficier de l'expertise de nos services, notamment pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Enfin, je me suis engagée à définir des critères parfaitement transparents sur la ventilation de l'enveloppe.

La transparence, c'est aussi un objectif de C@P 25.

Nous appliquons cette exigence à toutes nos politiques.

Notamment aux collèges où nous travaillons avec l'Education nationale et les établissements.

Nous sommes ainsi passés d'un rôle d'aménageur au rôle de partenaire pour assurer la réussite des collégiens.

Avec C@P 25, nous avons donc décloisonné nos politiques jeunesse et éducation et cherché à anticiper les grands enjeux.

Par exemple, la saturation programmée de plusieurs établissements du Nord Montbéliard nous a conduits à décider la construction d'un nouveau collège à Bethoncourt avec des capacités d'accueil complémentaires.

Autres exemples, la restructuration du site de Villers le Lac face à la dynamique démographique ou celle du collège de Quingey. La pose de la 1<sup>ère</sup> pierre aura lieu le 24 avril prochain et je vous invite tous à être à mes côtés.

Mais C@P 25, c'est aussi un mode de gouvernance partagé avec chaque collège.

La convention de partage de compétences triennale..., soumise à votre approbation, montre :

- L'importance du travail réalisé avec l'éducation nationale
- L'attention au projet pédagogique des établissements, par exemple sur le numérique éducatif
- L'ouverture aux priorités départementales en matière de d'innovation, de bonne gestion et de nutrition

Et à propos de nutrition, je n'oublie pas la proposition de Rémy NAPPEY en session budgétaire sur la lutte contre l'obésité chez l'enfant.

Je souhaite d'ailleurs impliquer davantage le Département dans la lutte contre les troubles alimentaires comme nous nous

y sommes engagés à travers les aventuriers du goût, la lutte contre le gaspillage mais aussi la pratique sportive.

Ces conventions ne nous empêchent pas d'avoir d'autres instances de dialogue comme la réunion annuelle des principaux et gestionnaires le 15 mars dernier à Maîche.

L'occasion de travailler sur le fond, par ateliers thématiques, pour continuer à améliorer nos politiques.

Nous avons eu de bons retours des établissements qui apprécient l'écoute du Département.

Après le développement humain, je terminerai par deux points consacrés à la dynamique territoriale.

Tout d'abord l'environnement avec la politique de l'eau.

C'est un sujet majeur.

Celle qui détermine notre avenir.

Et nous ne pouvons pas nous en désintéresser, nous ne pouvons pas ignorer les effets du réchauffement climatique et ses conséquences :

- Pas ailleurs... ici.
- Pas demain... aujourd'hui.

Je vous renvoie à l'excellent article de l'Est républicain du 6 mars : « *Climat : quel impact en Franche-Comté ?* ».

A raison d'un glissement vers le sud de 4 kilomètres par an et à raison de la descente du climat d'altitude franc-comtois de 4 mètres chaque année, Besançon aura à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle le climat de la ville d'Orange et Métabief celui de Mamirolles à horizon 2050 ou 2060...

Nous devons donc anticiper ces changements, les accompagner et avoir une politique écologique responsable.

Je pense notamment à notre participation à la politique de l'eau.

Les lois MAPTAM et NOTRe ont transféré aux intercommunalités la compétence :

- Du grand cycle de l'eau – la GEMAPI concernant rivières et inondations – à compter de 2018
- Du petit cycle de l'eau – eau potable et assainissement – à compter de 2020, avec possibilité de report jusqu'en 2026.

Ce double transfert, sans compensation financière dans le cas de la GEMAPI alors que le seul financement des digues se chiffre en milliards d'euros, pose un problème majeur au bloc communal.

La facture d'eau du consommateur et la taxe GEMAPI ne peuvent supporter l'ensemble de la politique de l'eau.

Nous attendons les orientations nationales qui suivront les assises de l'eau que le Gouvernement a promis de lancer cette année.

Dès maintenant, je souhaite engager le Département en soutien des EPCI dans une logique d'équité territoriale.

Je vous propose donc des engagements forts afin :

- D'accompagner sur les plans financier et technique le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités
- Et de maintenir la présence du Département dans les syndicats de gestion des cours d'eau comme nous y sommes autorisés par dérogation

Enfin, je réunirai avec Monsieur le préfet la conférence départementale de l'eau au début de l'été 2018.

Ce sera l'occasion de revenir sur l'avancement des différents groupes de travail mobilisés.

Après les rivières, je pense aussi à nos agriculteurs.

Eux aussi sont impactés par les questions environnementales.

Je l'ai vu encore cette année au Salon de l'agriculture où le Doubs s'est exposé une journée et où nous soutenons la visibilité de nos agriculteurs.

Nous sommes un département d'agriculture raisonnée et d'agriculture d'excellence.

Je veux d'ailleurs féliciter tous nos lauréats du Concours général.

Je pense aussi à la station de Métabief.

Les aléas et le réchauffement climatiques nous invitent à réfléchir à un nouveau modèle pour les stations de ski.

Le rapport publié en février dernier par la cour des comptes pointe justement la nécessité d'un modèle alternatif au ski dans les stations des Alpes.

C'est une réflexion que nous avons engagée à Métabief.

Quels que soient d'ailleurs les bons chiffres de cette saison avec 4.1 millions en recettes et je veux en féliciter tous les acteurs, nous devons aussi préparer la suite.

Là aussi, je sais la mobilisation de chacun sur ces questions.

Enfin, sur le numérique, vous aurez noté la demande unanime de dissolution du Syndicat mixte de l'aire urbaine.

La décision de liquidation relèvera du Préfet, mais elle paraît inéluctable après le retrait de sa délégation de compétence THD au 1<sup>er</sup> janvier dernier au profit du Département et que nous transférons au smix Doubs très haut débit.

Cette dissolution conduira le smix à la fois à assurer dans le Doubs la co-délégation de service public confiée en 2008 par le SMAU à *Alliance connectic* et à définir les suites à y donner en lien avec la politique départementale.

Ce changement arrive au moment opportun puisque nous attendons les conclusions de l'étude d'évaluation de notre stratégie de déploiement THD.

Ses orientations permettront d'actualiser notre Schéma départemental d'aménagement numérique approuvé en 2012.

Une réunion du groupe de pilotage chargée de cette étude est d'ores et déjà programmée le 16 avril et la révision du SDAN vous sera proposée en assemblée départementale.

Nous tiendrons compte du nouveau contexte national.

Surtout, nous y inscrirons notre volonté d'achever le déploiement de la fibre dès 2022 puisque c'est l'objectif ambitieux que nous nous sommes fixés.

Notre politique THD doit contribuer à réduire la fracture territoriale, spécialement entre ruraux, périurbains et urbains.

Le numérique, c'est une source d'attractivité pour des territoires.

Bien sûr, l'attractivité, ce ne sont pas seulement des infrastructures de performance.

C'est une qualité de vie, avec un environnement sain j'en ai parlé, avec du lien social et intergénérationnel j'en ai aussi parlé, avec une vie culturelle, sportive, associative et là aussi le Département agit.

Au mois de mai, nous allons inaugurer notre 1<sup>er</sup> printemps des amateurs placé sous le signe de la musique.

L'occasion de mettre en avant les talents de nos chorales, écoles de musiques, groupes...

L'occasion surtout d'une programmation de terrain, à Arc-et-Senans, à Nancray, à Flagey et sur l'ensemble du territoire.

Je compte sur votre présence, nombreux, à mes côtés le 7 mai pour le lancement de cette saison C@P 25 à la Saline royale.

D'autres événements suivront.

La saison estivale bien sûr.

Sans oublier la programmation propre à la Saline royale ou au musée Courbet.

Comment ne pas se réjouir du succès de Lux Salina ?

Avec l'orchestre des Nations, des œuvres musicales majeures sont répétées et inaugurées dans le Doubs avant de conquérir les plus grandes villes du monde.

Voilà ce que nous voulons proposer : une programmation de proximité et de qualité.

Dès aujourd'hui, nous préparons un bicentenaire de la naissance de Courbet à rayonnement international.

C'est audacieux... oui c'est vrai !

C'est légitime surtout.

Courbet, sur chaque continent, reste une source d'inspiration.

En 2017, il a été notre ambassadeur à Séoul et à New-York grâce à la fondation Vuitton.

En 2019, c'est ici que nous voulons créer l'évènement.

Sur les lieux qu'il a peints.

Dans notre musée.

Et au-delà : dans nos collèges, dans nos manifestations, partout où nous le pourrons.

Courbet n'appartient pas au Département, il n'appartient pas aux artistes, il n'appartient ni aux historiens, ni aux Ornanais. Il appartient à tous.

A nous tous.

D'où la participation nombreuse des jeunes, d'associations, d'amis et disciples de Courbet, de musées, de fondations, de sponsors.

Courbet doit rassembler.

Il y a son talent.

Il y a l'homme, avec ses forces, ses faiblesses, son génie et ses défauts.

A nous de faire de 2019 non pas une année confiscatoire de Courbet mais une année grand public pour rendre la figure de Courbet actuelle et vivante.

Cette année, chaque conseiller départemental sera à pied d'œuvre pour la porter sur son territoire.

Si vous en êtes d'accord, j'associerai un élu de chaque groupe à cette préparation.

Merci de votre attention.